Les personnes séropositives font toujours peur

■ Les personnes vivant avec le VIH font l'objet de discriminations, au niveau des assurances et du travail surtout.

Je suis séropositif depuis 1994-1995, je ne l'ai jamais dit. Quand pour une fois quelqu'un l'apprend, en l'occurrence mon employeur, j'ai été licencié. Ce fut un choc. J'ai eu beaucoup de mal. De plus, pour obtenir de l'aide du syndicat et du Centre (Unia), je devais de nouveau parler de ma séropositivité. Je l'ai donc expliqué au service juridique du syndicat, qui avait l'air de ne pas le croire ou bien de ne pas savoir comment réagir par rapport à ce qui m'arrivait. Je me sentais triste, mal."

Extrait d'un entretien confié au Centre interfédéral pour l'égalité des chances, Unia, ce témoignage illustre combien la stigmatisation et les discriminations vis-à-vis des personnes séropositives perdurent dans notre pays. Et cela, essentiellement au niveau des assurances et de l'emploi, comme l'indique l'enquête "La sérophobie en actes" publiée mercredi par l'Observatoire du sida et des sexualités (Université Saint-Louis).

Pour réaliser ce rapport sur la sérophobie en Belgique, les auteurs ont analysé tous les signalements reçus par Unia depuis 2003, année de la première loi anti-discrimination, jusqu'à 2014.

Soit un total de 141 signalements analysés et 18 entretiens menés pour mieux comprendre l'ampleur de la phobie à l'égard des personnes vivant avec le VIH. Qu'en ressort-il ?

Une assurance-vie sur... 3 ans !

Plus d'un tiers des signalements concerne l'accès à des biens et de services. Il s'agit principalement de refus d'affiliation à l'assurance (en baisse cependant) ou de surprime (allant de 100 à 400 % de la prime initiale) en raison de la séropositivité du demandeur.

La durée de l'assurance est également problématique : "*Plusieurs cas sont rapportés où l'assurance est proposée pour une durée plus courte que celle demandée, entraînant parfois un décalage important entre la durée du prêt et celle de l'assurance. En 2006, un homme de moins de 30 ans s'est vu proposer une assurance-vie sur... 3 ans !*", rapporte l'enquête.

Enfin, toujours au chapitre des assurances, la non-confidentialité des informations médicales, par exemple pour les assurances-groupes professionnelles, constitue aussi un sérieux problème.

> Le dentiste ne refuse pas explicitement le soin à cause du VIH, mais renvoie le patient vers un collègue estimé plus "compétent".

Un problème au travail et à l'hôpital

Après les assurances, le deuxième domaine qui enregistre le plus de signalements, est celui de l'emploi. Il s'agit en l'occurrence essentiellement de licenciements ou de non-renouvellements du contrat survenant après la divulgation de la séropositivité ou les absences du travailleur en raison d'une détérioration de son état de santé. "*Le harcèlement ou le blocage de carrière et les tests de dépistage obligatoires ou même réalisés à l'insu, peuvent également mener à une pression à la démission voire au licenciement*", note encore l'Observatoire du sida et des sexualités.

L'accès aux soins médicaux fait aussi l'objet de signalements : refus ou report d'intervention médicales. Selon les plaintes déposées à Unia, "*les refus ou les reports d'intervention ont lieu soit à l'occasion de la programmation ou de la demande d'une opération (de la cheville, de l'appendicite ou encore pour un recollement d'oreille !), soit à l'occasion d'une intervention dentaire. Dans ces derniers cas, le dentiste ne refuse pas explicitement le soin à cause du VIH mais renvoie le patient vers un collègue estimé plus 'compétent'. La discrimination ne se dit pas comme telle, ce qui rend d'autant plus difficile sa condamnation*", font encore remarquer les auteurs de l'enquête.

Et ce n'est pas tout, l'ordre de passage des patients, le don de sang, une fois encore la rupture du secret médical concernant le statut sérologique, voire le refus de soins funéraires sont également évoqués. Même si, dans le dernier cas de figure, un seul signalement a été enregistré. C'était en 2015, la plainte venait d'un homme dont le père n'a pas pu bénéficier de soins funéraires du fait de son VIH. "*L'homme a dû retirer lui-même les pansements et cathéters de son père à la veille de la cérémonie funéraire*", peut-on encore lire dans cette enquête.

L. D.